

## Erratum

Q3- Comment s'assure-t-on qu'il n'y a pas d'énergie potentielle déjà emmagasinée dans le véhicule avant l'essai?

Lors de la vérification, la veille de la compétition, les équipes devront clairement démontrer que l'énergie potentielle contenue dans le véhicule n'est pas utilisée pour le déplacement de ce dernier. Les équipes dont l'engin laissera planer un doute sur ce point seront invitées à modifier leur engin ou se verront bloquer l'accès à la compétition. Lors de la compétition, les arbitres veilleront et pourront faire des vérifications s'ils le croient nécessaire. Voir aussi le dépliant en 3.1 et 3.2.

Q12- Est-ce que l'utilisation des aimants est considérée comme étant de l'énergie mécanique ou électrique, et est-ce permis d'utiliser ces aimants?

Oui.

Q64- Peut-on utiliser un circuit électrique et une batterie pour contrôler l'activation d'un embrayage, ceci ne propulsant pas le véhicule?

Oui. Voir le règlement amendé 2.1.

Q65- Est-il possible d'utiliser des ressorts précomprimés pourvu que ces ressorts ne participent pas à l'avancement du véhicule?

Oui, mais vous devez comprendre que le règlement 2.1 amendé signifie que s'il est permis d'utiliser de l'énergie provenant d'autres sources que celle fournie par les ventilateurs, en aucune façon, ces énergies ne doivent contribuer à l'énergie utilisée pour faire avancer le véhicule. Voir le règlement amendé 2.1.

Q66- Puis-je inventer un système qui crée de l'énergie en roulant, mais qui utilise la force éolienne pour démarrer?

Oui. Mais seule l'énergie éolienne peut être transformée en énergie servant au déplacement. Voir le règlement amendé 2.1.